

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Christine Morin

<https://www.cadre21.org/membres/4f82f095fe924f3d9f9852a8>

Date d'obtention : 2024-06-27 13:45:39

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode simple et efficace. C'est un beau partenariat entre les intervenants de l'école et les policiers scolaires. Chacun à son rôle à jouer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis plus outillée pour répondre à ce type de situation. La procédure nous sert de guide.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas regarder les photos/vidéos des jeunes. Faire les interventions dans le respect de chacun.